



PROVINCE DE QUÉBEC

CONSEIL RÉGIONAL DE TRANSPORT DE LANAUDIÈRE

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 31-01
Circuit n° 31 Saint-Gabriel/Joliette**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale / Secrétaire-trésorière :

QUE lors de la séance du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue le 4 décembre 2012, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT n° 31-01 «Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 31, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de d'Autray, de Matawinie et de Joliette - Circuit numéro 31 Saint-Gabriel/Joliette»

L'objet de ce règlement consiste en des modifications à l'horaire et au trajet, pour faire suite au déplacement du terminus de Saint-Gabriel, situé actuellement au 240, rue Rose-Alice, vers le Centre sportif et communautaire, situé au 155, rue Saint-Gabriel.

Également, décalage du départ n° 6 à 17 h 35.

Le nouvel horaire du circuit n° 31 Saint-Gabriel/Joliette entrera en vigueur le dimanche 20 janvier 2013.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse suivante : www.jembarque.com ou au bureau du CRTL situé au 930, rue Saint-Louis, Joliette et à la MRC de D'Autray, située au 550, rue Montcalm, Berthierville.

Donné à Joliette, Québec

Ce treizième (13^e) jour du mois de décembre de l'an deux mille douze

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière